



Achat immobilier et problème d'humidité (vice caché?)

Par **timati**, le **06/09/2012** à **11:06**

Bonjour,
Nous avons acheté une maison en début d'année. Lors de nos visites un artisan était en train de refaire les peintures du couloir, de la chambre, des toilettes et de l'un des murs du salon au rez de chaussé.
Les vendeurs nous ont expliqué qu'il y avait eu un dégat des eaux et celui ci était réparé.
6 mois plus tard nous constatons que les peintures neuves sont abimés à cause d'une remontée d'humidité dans les murs intérieurs de la maison jusqu'à environ 50 cms du sol. Uniquement sur les murs récemment repeints.
Nous avons donc envoyé un recommandé au notaire du vendeur en lui expliquant le problème. Pour toute réponse on nous a fait parvenir un document relatif à une expertise qui a eu lieu courant 2011 qui déclarait qu'il y avait un soucis au niveau de l'évacuation de la douche du rdc ainsi que la facture d'intervention d'un plombier ayant fait les travaux.
On ne peut que constater que le problème n'est pas du tout réglé. Nous n'avions aucune connaissance de ces interventions avant la vente!
Si je ne me trompe pas il s'agit d'un vice caché qui va entrainer des coûts non prévu lors de la vente.
Comment devons nous procéder, et dans quel ordre? J'avoue que je ne sais pas par quel bout prendre le problème!
Merci de votre aide et de vos conseils!
Cordialement

Par **timati**, le **08/09/2012** à **15:38**

Quelqu'un pour nous renseigner?

